

Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques

L'activité de ce ou cette technicien-ne est centrée sur la réalisation d'installations et l'organisation de chantiers dans les domaines de la climatisation, de la ventilation, du thermique et du sanitaire.

La réalisation d'installations comprend l'implantation des équipements, le raccordement des matériels, la mise en place et le branchement de dispositifs électriques, la configuration de régulations.

L'organisation de chantier inclut la prise en compte d'un planning, la répartition des tâches, la réception de matériels, le suivi de travaux et la mise en service.

Le respect de l'environnement, la réduction des besoins en énergie et le développement durable doivent être pris en compte dans toutes les activités de ce ou cette professionnel-le.

Débouchés

Le ou la diplômé-e de ce bac pro travaille dans les entreprises industrielles de maîtrise de l'énergie (gestion des services généraux) et, le plus souvent, chez les installateurs-dépanneurs. Il ou elle travaille également chez les constructeurs d'équipements énergétiques et climatiques. Enfin, ce ou cette professionnel-le exerce dans les entreprises spécialisées en exploitation et en maintenance ou dans les entrepôts frigorifiques.

Métiers accessibles :

- Technicien-ne d'exploitation du réseau gaz
- Monteur-euse en installations thermiques et climatiques
- Plombier-ère
- Chauffagiste
- Technicien-ne de maintenance en génie climatique

Accès à la formation

En 3 ans. Admission de droit en 2^{de} pro : après la classe de 3^e.

En 2 ans. Admission conditionnelle en 1^{er} pro : après un CAP Froid et climatisation, Installateur sanitaire, Installateur thermique, et Préparation et réalisation d'ouvrages électriques.

Qualités requises :

- capacité d'observation
- esprit logique et méthodique
- savoir transmettre efficacement des informations
- goût du contact

Statistiques

En 2014, dans l'académie d'Amiens : 57 élèves présentés, 44 admis.

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- Analyse scientifique et technique d'une exploitation
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques

- Préparation d'une réalisation : évaluation, planification, organisation, etc.
- Présentation d'un dossier d'activité : émission et réception d'informations, mise en oeuvre de moyens de communication
- Implantation, réalisation : réception, contrôle, implantation, façonnage, raccordement, câblage, vérification, etc.
- Mise en service, réglage, contrôle : mise en service, réparation, modification...

Stages

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel :

- Epreuve scientifique :
 - mathématiques, coeff. 1,5
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve d'analyse et de préparation :
 - analyse scientifique et technique d'une installation, coeff. 3
 - préparation d'une réalisation, coeff. 2
- Epreuve de réalisation, mise en service, contrôle :
 - présentation d'un dossier d'activité, coeff. 2
 - implantation, réalisation, coeff. 4
 - mise en service, réglage et contrôle, coeff. 1
 - économie et gestion, coeff. 1
 - prévention - santé – environnement, coeff. 1

Domaine général :

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5
- Histoire, géographie et éducation civique, coeff. 2,5
- Arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) : Langue vivante ou Langue des signes française (LSF).

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Installation des systèmes énergétiques et climatiques (facultatif pour les apprentis).

Poursuites d'études

Le bac pro permet de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre ses études, notamment en BTS. L'admission en BTS se fait sur dossier.

Par exemple :

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Fluides, énergies, domotique option A génie climatique et fluide
- BTS Fluides, énergies, environnements option B froid et conditionnement d'air
- Brevet professionnel (BP) Monteur en installations de génie climatique et sanitaire
- BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air (*hors Picardie*)

Où se former en Picardie ?

• En lycée public :

- Lycée des métiers Le Corbusier, Soissons (02)
- Lycée des métiers Jean-Baptiste Corot, Beauvais (60)
- LP Amyot d'Inville, Senlis (60)
- Lycée des métiers de l'Acheuléen, Amiens (80)

en savoir +

- www.onisep.fr/voie-pro
- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^e », « Après le bac pro »
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT », « Les bacs pro »,
- Zoom « Les métiers du bâtiment »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics ».

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un ou une conseiller-ère d'orientation-psychologue.